

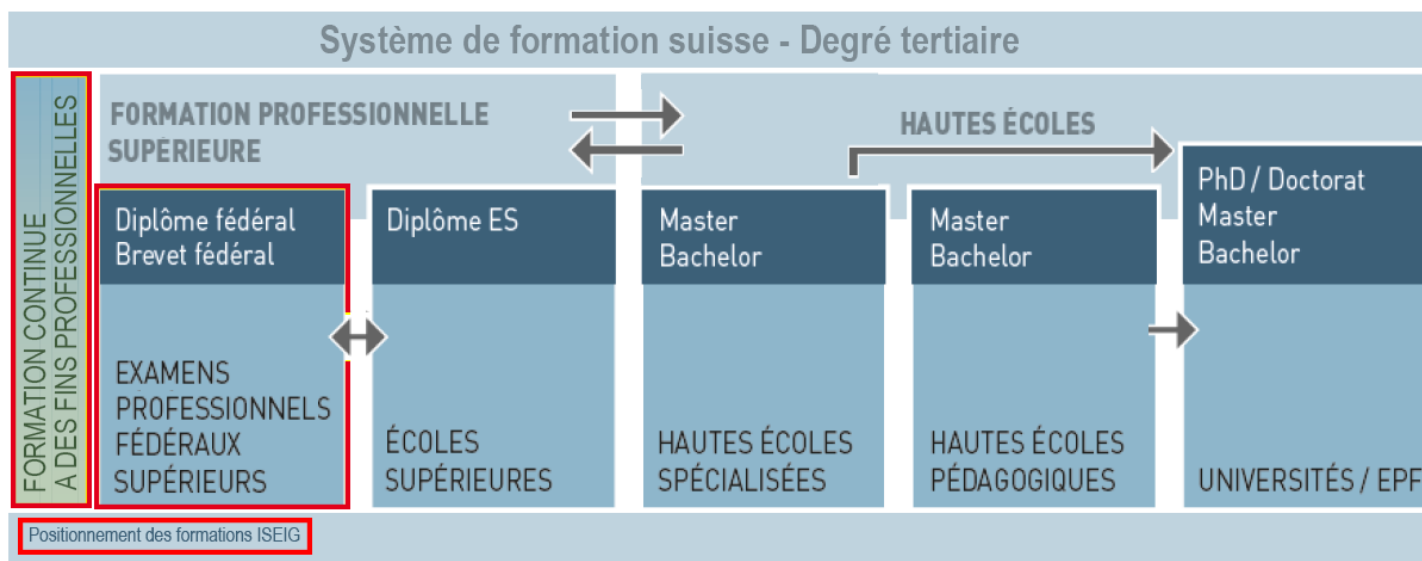
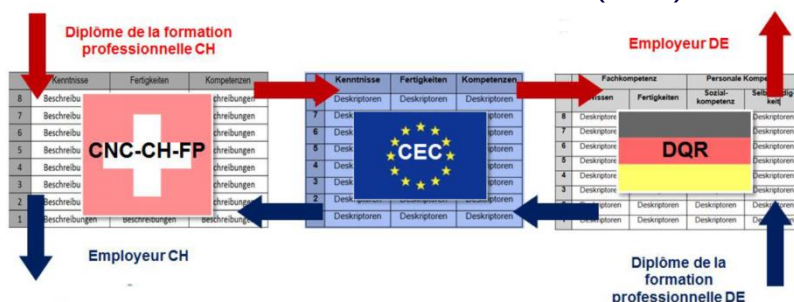
Informaticien avec brevet fédéral, ICT-Manager avec diplôme fédéral une reconnaissance internationale

Pour mieux faire connaître la valeur et l'importance des diplômes de la formation professionnelle au niveau tant national qu'international, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a élaboré l'Ordonnance relative au Cadre national des certifications (CNC) entrée en vigueur le 1er octobre 2014.

Le Cadre national des certifications a pour but d'accroître la reconnaissance, la transparence et la comparabilité, au niveau national et international, des diplômes de la formation professionnelle et ainsi de faciliter la mobilité sur le marché du travail.

Le Cadre national des certifications comporte 8 niveaux, distinguant chacun les 3 catégories d'exigences « savoirs », « aptitudes » et « compétences ». Il se base sur le Cadre européen des certifications (CEC) pour l'éducation et la formation tout au long de la vie établi par l'Union européenne (UE) dans le cadre du processus de Bologne et qui a pour but d'harmoniser les diplômes des formations académiques. Ce système commun de référence permet aux pays européens d'établir un lien entre leurs systèmes de certifications.

Chaque diplôme de la formation professionnelle suisse sera classé dans l'un de ces 8 niveaux. Chaque niveau du CNC suisse sera associé à un niveau du CEC. Comme les autres pays de l'UE ainsi que de nombreux pays non européens élaborent ou ont déjà élaboré leur propre CNC référencé au CEC, un tel référencement permettra la comparaison d'un diplôme suisse avec d'autres diplômes européens. Il sera par exemple aisé pour un employeur allemand d'évaluer un diplôme suisse de



Suite au verso

formation professionnelle, étant donné qu'il pourra le rattacher à un niveau du CNC allemand par l'intermédiaire de son positionnement sur le CEC.

En Suisse, ICT-Formation professionnelle Suisse qui est l'Organisation nationale du monde du travail (Ortra) compétente dans le domaine professionnel de l'informatique a demandé de positionner le CFC d'informaticien au niveau 5 du CNC. Pour la formation professionnelle supérieure :

- **niveau 6 pour le brevet fédéral d'informaticien-ne**
- **niveau 7 pour le diplôme fédéral d'informaticien.**

Le Cadre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, défini par le processus de Bologne pour harmoniser les titres des formations académiques, comprend également 8 niveaux. Le Bachelor est positionné au niveau 6, le Master au niveau 7 et le Doctorat au niveau 8.

L'UNESCO a établi une classification internationale type de l'éducation (CITE) afin de produire, sur la base d'un même cadre, des statistiques et indicateurs sur l'éducation qui soient comparables à l'échelle internationale. Cette classification comprend également 8 niveaux dont les 3 supérieurs sont présentés contre.

Programmes de formation postobligatoire selon la CITE

CITE 6: Niveau bachelor ou équivalent

- Examen professionnel (brevet fédéral)
- Diplôme des écoles supérieures (ES)
- Bachelor des hautes écoles universitaires, spécialisées et pédagogiques

CITE 7: Niveau master ou équivalent

- Examen professionnel supérieur (diplôme fédéral)
- Master des hautes écoles universitaires, spécialisées et pédagogiques

CITE 8: Niveau doctorat ou équivalent

L'ordonnance relative au CNC mentionne également qu'une annexe sera établie par le SEFRI pour chaque diplôme de la formation professionnelle. Cette annexe sera un **supplément descriptif au diplôme** et comportera notamment :

- l'attribution du diplôme à un niveau du cadre des certifications;
- la description des savoirs, des aptitudes et des compétences acquis par le titulaire du diplôme.

Les premiers descriptifs seront disponibles à partir de 2016.

